

# Sur les Bornes de Grès que l'on rencontre en Forêt Domaniale de Fontainebleau

par Jean VIVIEN

Ancien Président des Naturalistes  
de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau

A l'occasion de la célébration du Centenaire de la mort du « Sylvain » Claude-François DE-NECOURT, la Société des Amis de Moret a spécialement consacré son numéro du deuxième trimestre 1975 de la « Revue de Moret et de sa Région » à la Forêt de Fontainebleau.

A l'époque, nous y avons publié, accompagnée de quelques clichés photographiques, une étude intitulée : « Sur les bornes de grès que l'on rencontre en Forêt domaniale de Fontainebleau ». Par la suite, nous avons pensé que cette documentation jusqu'alors inédite pourrait susciter un certain intérêt auprès des Membres de notre Asso-

ciation si elle était portée à leur connaissance : plus elle apparaît comme un complément indispensable aux « Addenda au Dictionnaire Historique et Artistique » de Félix HERBET, présentés dans « La Voix de la Forêt » de 1974.

Aussi, avec l'aimable accord du Comité de Rédaction de la « Revue de Moret », nous avons cru utile d'autoriser une seconde publication de ce mémoire dans les colonnes du Bulletin 1975 de la Société des Amis de la Forêt; en même temps nous avons satisfait aux vœux de son Président et de la plupart des Membres du Conseil d'Administration de cette dernière.

J. V.



Borne avec couronne Route Gaston-Bonnier.



Colonne Obélisque

## I - LES PIERRES DE BORNAGE

En circulant sur les chemins qui longent les bornages de l'antique Forêt de Bière, chacun a pu constater l'existence de hautes et solides bornes de grès dur, plantées à des distances très variables les unes des autres, certaines très rapprochées, d'autres distantes parfois de plusieurs dizaines de mètres. Sur leur face supérieure une ou deux rainures indiquent la ou les directions du bornage en cet endroit.

Elles ceinturent la forêt de leur ruban long de près d'une centaine de kilomètres et séparent la propriété privée de l'Etat des propriétés particulières voisines.

La plupart de ces petits « monuments » monolithiques et fort anciens sont encore, dans leur ensemble, en excellent état de conservation.

Dans son « Etude sur le régime de la Forêt de Fontainebleau au Moyen Age », Maurice DERROY indique que celle-ci « était séparée des propriétés riveraines par un mur qui la ceignait sur tout son pourtour ».

Dès le XV<sup>e</sup> siècle on commença à utiliser des bornes, mais on ignore la date des bornages primitifs. Deux Ordonnances d'août 1545 et mai 1597 enjoignent aux Officiers forestiers d'alors de faire borner « de hautes et apparentes bornes » le circuit de la forêt. On en planta partout où le mur avait cessé d'exister.

En 1664 subsistent toujours quelques-unes des bornes premières, des traces de murs et des anciens fossés, ainsi que les murs récents des propriétés voisines. Mais ont encore échappé aux bornages plusieurs enclaves intérieures.

Par une Ordonnance du 29 août 1664, Barillon d'AMONCOURT ayant constaté au cours d'une visite que le bornage était en fort mauvais état « prescrivit aux riverains de remplacer les bornes cassées, d'en planter de nouvelles mesurant quatre pieds de haut sur neuf pouces de face en carré dans les trous creusés par ses soins et de rafraîchir les fossés qui existaient en certains endroits » (M. DERROY).

Ces prescriptions furent renouvelées par l'Ordonnance de M. de LA FALUERE en date du 3 décembre 1718. Un délai d'un mois est donné aux riverains pour s'y conformer, mais elles restèrent sans effet.

A l'usage on s'aperçut que l'existence même des fossés encore présents entravait l'exercice de la chasse. Un arrêt du Conseil du 16 juin 1750 décida de ne plus en creuser, « mais d'établir tout autour de la forêt un chemin de ceinture de trois pieds de large pris sur le fonds du roi » (M. DERROY). C'est DUVAUCÉL qui est chargé de l'opération. Il est prescrit de planter des bornes de cinq pieds de haut, à trois pieds du sol

forestier « y compris leur épaisseur » et de les entretenir. Les propriétaires responsables ont un mois pour s'exécuter (un seul protestataire à Barbizon fut condamné dans les huit jours).

1.050 bornes numérotées furent ainsi mises en places; elles existent actuellement.

A l'intérieur de certains cantons forestiers on peut être surpris de voir la suite de bornes s'éloigner du bornage d'aujourd'hui : par suite d'extension de la forêt domaniale, ses limites territoriales ont été déplacées, mais on n'a pas touché aux lourdes pierres de grès qui continuent, comme par le passé à marquer l'ancien tracé. C'est le cas, par exemple, du Bois de Fay acquis en 1927, ou du Bois de la Rochette (Bois Sainte Marie) passé au Domaine en 1962.

Parmi cet ensemble important de bornes on peut voir dans la Garenne d'Avon une quinzaine d'entre elles qui sont vierges de toute inscription. Par contre d'autres portent un nombre, une lettre et, en leur sommet, une couronne; ces inscriptions d'ailleurs semblent de facture plus moderne que celles des bornes non « couronnées » dont le dessin des chiffres est d'un style nettement plus archaïque.

Voici l'inventaire de ces « grès couronnés » qui sont à notre connaissance :

- 950 A - Route Bonnier, dans le Bois de la Madeleine, parcelle 381;
- 936 A - Bornage du château de Bellefontaine, dans le Bois des Loges, parcelle 376;
- 1037 E - Avenue de Nemours, Bélébats, Butte Montceau;
- 1032 A - A l'intersection de la Route de la Fontaine aux Biches et de l'Ancien Chemin de Nemours, dans la Garenne d'Avon, parcelle 9;
- 1030 C - A la Fontaine aux Biches, parcelle 10;
- 1030 D -
- 1030 E -
- 1030 F - Ces trois dernières également dans la Garenne d'Avon, parcelle 10.
- 937 A - Bornage du château de Bellefontaine, dans le Bois des Loges, parcelle 376;

## II - LES BORNES MILLIAIRES

Outre ces grosses pierres de bornage, il existe encore le long de certaines voies à grande communication sur le territoire forestier quelques bornes milliaires, dites aussi royales.

Ce sont de hauts cylindres de grès dur, à base en forme de tronc de pyramide, entièrement d'un seul bloc. La portion visible mesure environ 1,10 mètre pour 0,45 m de diamètre. Elles portent toutes gravés un nombre et une fleur de lis qui se détache au fond d'un creux ovalaire.

Souvent ces fleurs de lis, emblème de la royauté, ont été burinées ou martelées pendant la période révolutionnaire. D'autres, par contre, ont heureusement échappé à ces inutiles profanations.

L'intervalle entre chacune d'elles est de 1.000 toises, soit une demi-lieue approximativement, d'où leur qualificatif « milliaire ». Le nombre qui se lit au sommet de la borne indique le nombre de fois mille toises entre le point borné et le parvis de Notre-Dame de Paris. On a attribué longtemps ce point de départ à la célèbre statue du Jeûneur de Notre-Dame, disparue en 1748, qui se situait à 30 m de la façade, dans l'axe de la nef principale.

Par exemple, la borne portant le numéro 27 révèle que 27.000 fois 1,949 m, soit 52 623 m ou 52,623 km nous séparent en cet endroit de la cathédrale parisienne.

Ce serait sous Louis XV que ces bornes de grès numérotées et fleurdelisées furent érigées le long des itinéraires importants de la Généralité de Paris. Leur installation entraina dans le cadre des instructions générales sur le bornage des routes dues à Trudaine en 1774. Et c'est dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle que le jalonnement effectif prévu fut enfin réalisé. Auparavant une Ordonnance de 1669 avait institué les premières bornes-repères aux carrefours.

Dans la traversée de la forêt domaniale, nous avons inventorié six de ces bornes maintenant deux fois centenaires, et qui sont en quelque sorte de petits monuments historiques à connaître et surtout à protéger efficacement contre toute agression; en voici les emplacements :

a) ROUTE DE MELUN (N 5) :

- borne N° 25, près du village de La Rochette, en lisière du Bois Coulant, parcelle 806; la fleur de lis est visible, mais très usée;
- borne N° 26, à 100 m de la Table du Roi, en lisière du Bois Coulant, parcelle 820; fleur de lis en bon état.

b) ROUTE DE NEMOURS (N 7) :

- borne N° 27, entre le Carrefour du Congrès Forestier et le Carrefour de l'Epine, en bordure de la parcelle 884 (Bas-Bréau); sa fleur de lis est en bon état;
- borne N° 28, entre le Carrefour de l'Epine et celui de la Croix du Grand-Veneur, parcelle

888 du Rocher-Cuvier-Châtillon; fleur de lis intacte.

c) ROUTE D'ORLEANS (N 51) :

- borne N° 32, entre le Polygone et l'Aqueduc de la Vanne, parcelle 133 du Rocher du Mont-Morillon; le sommet de cette pierre est écorné et la fleur de lis nettement martelée.

d) ROUTE DE VALVINS (D 138)

- borne N° 2, entre l'Usine des Eaux et le Pont de Valvins, au pied du Bois de la Madeleine, parcelle 376; la borne a été écornée et, seul subsiste le chiffre des dizaines; par contre, la fleur de lis est intacte.

### III - LES COLONNES

Au carrefour de l'Obélisque se dressent deux très belles colonnes d'un seul bloc érigées à l'entrée de la R.N. 51 et de la R.N. 7 portant toutes deux le nombre 31.

Sur la première on lit : ROUTE D'ORLEANS et sur la seconde ROUTE DE LYON PAR LE BOURBONNAIS.

Auparavant il en existait deux autres : l'une à l'angle de la Route de Moret indiquant ROUTE DE LYON PAR LA BOURGOGNE, et l'autre à l'angle de la Route de Marlotte; à sa partie postérieure on y remarquait encore des traces d'inscriptions.

Celle de la Route de Moret a été pulvérisée par un camion à l'époque des travaux d'élargissement de cette voie voici bientôt trois années; on se trouve, hélas ! à notre époque, dans l'impossibilité de réparer ou de reconstituer une colonne identique!...

Celle de la Route de Marlotte a disparu il y a plusieurs années; nous en ignorons la cause.

Toutes ces colonnes avaient été installées en 1805 sous le Premier Empire. Autrefois une boule en cuivre surmontée d'une pointe les couronnait.

Eu égard à l'incessant trafic routier de ce carrefour, des mesures urgentes de protection devraient être envisagées pour sauver les deux colonnes survivantes, témoins d'un passé cher aux Fontainebleaudiens.

### LES BORNES MILLIAIRES DES ROUTES DU GATINAIS

Nous pensons que le mémoire ci-dessus serait notablement incomplet si nous laissons dans l'ombre les bornes milliaires qui jalonnent encore les routes du Gâtinais, dans le sud Seine-et-Marnais, bien qu'en dehors de la forêt domaniale de Fontainebleau.

Voici donc l'inventaire de celles que nous avons notées au cours de diverses prospections;

a) ROUTE NATIONALE (N 7) :

- borne N° 22, devant le Foyer Rural de Pringy;
- borne N° 24, à hauteur de Villiers-en-Bière;
- borne N° 35, peu après le pont de Bourron;
- borne N° 36, au lieudit l'Auberge, à Grez-sur-Loing;
- borne N° 37, devant « La Bouleaunière », à Grez;
- borne N° 38, au Fief, à St-Pierre-lès-Nemours;
- borne N° 41, entre le Rocher de Pierre-le-Sault et le hameau de Portonville, lieudit le Couleron, cote 68,6;
- borne N° 42, à Glandelles, lieudit La Paix-de-Dieu, cote 66,5;
- borne N° 43, au Cocluchon, près de l'entrée du chemin conduisant aux carrières de Souppes, cote 118;
- borne N° 45, entre Souppes et La Croisière.

A l'exception des fleurs de lis des bornes 24, 35 et 36, toutes les autres sont en bon état de conservation.

b) ROUTE NATIONALE (N 51) :

- borne N° 36, entre Ury et le pont de l'auto-route A°6;
- borne N° 37, avant l'ancien passage à niveau proche de La Chapelle-la-Reine;
- borne N° 38, entre La Chapelle-la-Reine et Butteaux;
- borne N° 40, à l'intersection de la route de Jacquerville;
- borne N° 41, peu avant Mainbervilliers;
- borne N° 42, entre Mainbervilliers et la route d'Auxy.

Toutes les fleurs de lis ont été burinées.

c) ROUTE NATIONALE (N 375) :

- borne N° 40, entre St-Pierre-lès-Nemours et Ormesson;

- borne N° 41, dans le village d'Ormesson;
- borne N° 42, au lieudit Les Hautes-Bornes, près de Châtenoy, cote 113,9;
- borne N° 43, près d'Aufferville, au lieudit Les Traverses;
- borne N° 44, au lieudit Les Maisons l'Huillier, à Aufferville;
- borne N° 46, près de la route menant à Arville, au lieudit Touche-Bœuf, cote 105,1;
- borne N° 47, dans le village de Gironville;
- borne N° 48, au Gramont, près de Gironville, à l'intersection de la route desservant les fermes de Saint-Pierre, de l'Avenir, des Vanneaux.

Sauf la borne N° 47 dont l'emblème royal est intact, toutes les autres ont vu celui-ci en partie ou totalement oblitéré.

d) ROUTE DEPARTEMENTALE (N 25) :

- borne N° 40, cote 85,9;
- borne N° 41, cote 129,5;
- borne N° 42, près du Château Saint-Louis, cote 134,5.

Les fleurs de ces bornes n'ont pas échappé à la mutilation, toutefois il semble que celle de la borne N° 40 ait été remplacée par un bonnet phrygien (Bulletin mensuel de l'ANVL N° 10, d'octobre 1931 p. 51).

e) ALLEE PAVEE EN FORET DE NAN-TEAU :

- borne N° 43, fleur martelée.

f) ROUTE DEPARTEMENTALE (N 207) :

- borne N° 45, entre Souppes et la ferme de la Mi-Voie, près du Bois de Chamcepoix, cote 112,9 (fleur burinée).

g) ROUTE NATIONALE (N 372 A) :

- borne N° 23, à Vosves (fleur invisible).